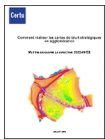


Le Certu vient de publier un guide à l'attention des agglomérations de plus de 100 000 habitants, territoires qui, directive européenne 2002/49/CE oblige, sont concernés par l'élaboration des cartes de bruit et la mise en œuvre de plans de prévention du bruit dans l'environnement.

---



**Le Certu vient de publier un guide à l'attention des agglomérations de plus de 100 000 habitants, territoires qui, directive européenne 2002/49/CE oblige, sont concernés par l'élaboration des cartes de bruit et la mise en œuvre de plans de prévention du bruit dans l'environnement.**

La France n'a certes pas attendu la transposition de la directive européenne sur la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement (directive 2002/49/CE) pour prendre conscience de l'importance de préserver ou d'améliorer notre environnement sonore. Toutefois, l'application de la directive européenne récemment transposée en France devrait permettre de renforcer et d'étendre les dispositifs existants. Dans un premier temps, il s'agit de cartographier l'exposition au bruit afin d'en informer le public ; puis, dans un deuxième temps, de fonder les actions de prévention à mener.

Le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Mission Bruit) a confié au Certu la rédaction d'un guide pour l'élaboration des cartes de bruit. Ces 123 pages, rédigées à l'intention des grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants – celles concernées par la directive –, a été rédigé par un groupe d'experts français appartenant à des organismes publics ou privés et représentant les différents domaines de compétence à mettre en œuvre. La première partie du guide traite des enjeux et de l'organisation à mettre en place (chapitres 1 à 4), la seconde partie traitant quant à elle des aspects techniques de la cartographie du bruit (chapitres 5 à 7).

[Télécharger le guide](#)

(123 pages – format pdf - 2,1 Mo)

[Lire le communiqué du Certu](#)